
Konkurse Faillites Fallimenti

No 12 Mittwoch, 18.01.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice:* **CC Coordination et Construction SA**, rue des Jordils 33, **1400 Yverdon-les-Bains**
2. *Déclaration de faillite:* 14.12.2005
3. *Suspension de faillite:* 06.01.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 28.01.2006
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* But: entreprise générale de travaux de construction, rénovations et transformations de bâtiment.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe
1401 Yverdon-les-Bains

(03196746)